Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203819-20260707-DE05-07072026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION
2 juillet 2026
DATE D'AFFICHAGE
2 juillet 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14
***L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 7 JUILLET A VINGT HEURES**, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

Etaient présents : ***M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL***

Absents excusés : ***M. LECERF donne procuration à Mme Martine COUET***

Absent non excusé : **M. Miguel FIMIEZ**

Secrétaire de séance : ***Mme Sylvie LE DRÉAU***

5. Révision du loyer du salon de coiffure

Délibération DE05-07072026

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer du salon de coiffure situé 2 place de l'église selon l'indice de référence des loyers. Celui-ci doit être révisé au cours du 2ème trimestre de l'année conformément au bail signé.

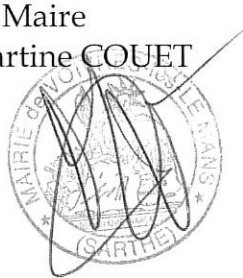
L'indice de référence des loyers 2026 s'élève à 146,60 euros. Le dernier indice de référence des loyers 2025 appliqué était de 145,47 euros. Le montant actuel du loyer est de 121,20 euros par mois.
Le loyer appliqué après avoir été révisé s'élèvera à :

121,20€ X (146,60 (indice 2026)/145,47 (dernier indice appliqué)) = 121,20€
Le montant du loyer ne change donc pas

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de laisser le montant du loyer à 121,20€.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 8 juillet 2026

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

